



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 décembre 2015

**Convocation du 04 décembre 2015**

*Etaient présents : F. BIGEARD (Maire), J. LAPIERRE (1<sup>er</sup> adjoint), M. BRIGATTI (3<sup>e</sup> adjoint), P. BOLLET (4<sup>e</sup> adjoint), J. HENRY, G. BUGNOT, B. BONIN, H. MOUCADEAU, G. BOUILLERET, M. ATWOOD, G. JOUFFROY.*

*J. L. DERECLASSE a donné procuration à F. BIGEARD*

*D. BONIN a donné procuration à G. BUGNOT*

*C. POULLEAU a donné procuration à B. BONIN*

*Absente : V. VINCENT*

**1- Décisions modificatives Commune et Legs,**

L'ensemble des factures concernant les travaux d'aménagement de la Grange ont été enregistrées sur le budget de la commune.

Le bâtiment relevant d'une propriété du legs Muteau, il convient d'annuler lesdites factures et de les enregistrer sur le budget du Legs.

M. Le Maire présente les décisions modificatives suivantes :

**Budget Commune :**

204171 (D/I)	-180 000.00€
27638 (D/I)	+180 000.00€

**Budget Legs Muteau :**

2138 (D/I)	+52 879.80 €
2184 (D/I)	+27 133.74 €
021 (R/I)	+80 013.54 €

023 (D/F)	+80 013.54 €
-----------	--------------

7022 (R/F)	+80 013.54€
------------	-------------

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives concernant les 2 budgets.

**2- Affouages,**

La commission Bois s'est réunie le 20 novembre 2015.

Il n'y a pas suffisamment d'affouagistes pour exploiter les parcelles 102 sur Chassagne, la parcelle 2 à Marmots, les têtes de chêne sur la parcelle 7 fait 2 lots ainsi que la parcelle 14. Il est donc proposé d'ouvrir les affouages aux personnes qui ne résident pas dans la commune.

Dans ce cas le prix du stère s'élève à 7,00 euros TTC à compter du 08 décembre 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité

**3- Ouverture de poste pour besoin ponctuel,**

M. Le Maire informe le conseil qu'il souhaite recruter temporairement un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins ponctuels.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de 14H00 par semaine sur la base de l'IM 345, IB 374.

#### **4- Renouvellement agent technique 2<sup>ème</sup> classe,**

Il convient comme chaque année de délibérer sur le recrutement d'un agent technique 2ème classe (salle de Chassagne).

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'ouvrir un poste d'agent technique 2ème classe du 1er janvier 2016 au 31/12/2016 pour une durée de 9H30 par semaine sur la base de l'IM 324, IB 343.

#### **5- Redevance d'occupation GRDF,**

Lors du conseil municipal du 30 juin 2015, le conseil a adopté les propositions qui lui ont été faites par GRDF concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de distribution gaz naturel, selon le calcul :

$((0,035 \times 5\,686) + 100) \times 1,16 = 346,85$  euros

Suite à des travaux réalisés sur le réseau en 2015, la redevance s'élève à 360 €.

Par conséquent, le conseil adopte à l'unanimité l'accroissement de 13.15 € portant la redevance 2015 à 360€.

#### **6- SICECO, création d'un syndicat unique,**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté, lundi 19 octobre dernier, par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il convient d'émettre un avis sur les propositions de modifications qui concernent la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SICECO, compétent pour la distribution d'électricité, et qui est concerné par la page 37 du document où il est inscrit qu' « il convient de créer un syndicat unique dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon ».

Monsieur le Maire précise que la gestion de la compétence « distribution d'électricité » par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIERT de Plombières-Les-Dijon en dehors de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

En conséquence, et afin que ne subsiste qu'un seul et unique syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le Département de la Côte d'Or et hors Communauté urbaine, il convient simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet.

Compte tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de réseau de 430 km alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 km de réseau, cette solution semble être la meilleure pour l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Demande à l'unanimité à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

#### **7- Divers.**

-remerciements obsèques Robert Bonnefoy, remerciements obsèques Andrée Moine.

  
Le Maire  
François BIGEARD

Page 2 sur 2